

VILLE DU CHAMBON-FEUGEROLLES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2016

PROCÈS VERBAL (tenant lieu de compte rendu de séance)

Le 23 novembre 2016, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune du Chambon-Feugerolles, s'est réuni salle du conseil municipal de l'Hôtel-de-Ville, après avoir été dûment convoqué dans les délais légaux le 17 novembre 2016.

Membres présents :

M. BARNIER, maire,
M. BOUTHEON, Mme ROVERA, M. FARA, Mme BONJOUR, adjoints,
M. GAWEL, M. OLIVIER, M. PINEL, Mme DAVID, M. GEYSSANT, Mme BAURE, Mme BASTIDE, Mme BRUYERE, Mme AIVALIOTIS, Mme CHAMPAGNAT, Mme MEUNIER, Mme ALVES DE OLIVEIRA, M. MAISONNIAL, M. MELOUX, M. VACHER, M. GAGNAIRE, M. DUCHER conseillers municipaux.

Membres absents ayant donné pouvoir :

M. ROCHETTE à M. BOUTHEON
Mme JACQUEMONT à M. OLIVIER (jusqu'à la question n°5)
M. COLLARD à Mme BONJOUR
M. AKCAYIR à M. BARNIER
M. BOURGIN à M. VACHER
Mme DI DOMENICO à Mme ROVERA
Mme MESSAOUDI à M. GEYSSANT
Mme JUST à M. DUCHER

Membres absents :

Mme RETIF
Mme ROURE
M. BAGELLI

Président de séance : M. BARNIER

Secrétaire élu pour la séance : M. VACHER

Il est procédé à l'appel nominal et à l'approbation du relevé de décisions de la séance du 5 octobre 2016 (majorité - 27 votes pour majorité municipale – 3 votes contre liste « Réussir ensemble le Chambon »)

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

1 – Création d'un emploi fonctionnel de Directeur général Adjoint

Suite à l'évolution de l'organigramme de la collectivité, le conseil municipal approuve la création d'un emploi fonctionnel de Directeur général adjoint. Placé sous l'autorité du Directeur général des services, il assurera le pilotage administratif et technique ainsi que le suivi des orientations stratégiques des pôles « vie locale » et « développement social urbain ». Faisant suite à un départ à la retraite, cet emploi n'augmentera pas l'effectif global de la collectivité (majorité – 27 votes pour Majorité municipale – 3 votes contre liste « Réussir ensemble le Chambon »)

2 - Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi à temps non complet

Pour répondre à la demande d'un agent municipal et dans l'intérêt du service, le conseil municipal approuve la réduction de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi à temps non complet en la portant à 25/35^{ème} à compter du 1^{er} décembre 2016 contre 29,7/35^{ème} actuellement (unanimité des suffrages exprimés)

3 - Extension des compétences de la communauté urbaine de Saint-Etienne Métropole – Modification statutaire – Approbation

Le conseil municipal approuve le transfert de nouvelles compétences à la communauté urbaine de Saint-Etienne Métropole à compter du 31 décembre 2016. Au regard des statuts actuels de la communauté urbaine, le transfert porte sur les compétences suivantes :

- le soutien et la participation au pilotage des pôles de compétitivité situés sur son territoire,
- les actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager,
- la possibilité de constituer des réserves foncières sans avis préalable des conseils municipaux,
- les abris de voyageurs,
- la création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires,
- la participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain,
- l'établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications, au sens de l'article L. 1425-1 du présent code,
- la gestion des cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain et la gestion des crématoriums,
- le service public de défense extérieure contre l'incendie,
- l'élaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement, en cohérence avec les objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable,
- la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement,
- la qualité d'autorité concessionnaire de l'Etat pour les plages, dans les conditions prévues à l'article L. 2124-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

(majorité des suffrages exprimés – 27 votes pour « majorité municipale » - 3 votes contre liste « Réussir ensemble le Chambon »)

4 - Convention d'entretien des véhicules de service de Saint-Etienne Métropole par la ville du Chambon-Feugerolles – Approbation

Dans le cadre des transferts de compétences à Saint Etienne Métropole, les agents métropolitains utilisent un parc de véhicules municipaux transférés à la communauté urbaine et entretenus jusqu'à la date du transfert par les agents de la commune. Il est proposé de continuer ce fonctionnement en confiant à la commune l'entretien et la réparation de ces véhicules. Le conseil municipal approuve le projet de convention d'entretien des véhicules de service de Saint Etienne Métropole par les services municipaux (majorité des suffrages exprimés – 27 votes pour « majorité municipale » - 3 votes contre liste « Réussir ensemble le Chambon »)

5 - Budget primitif 2017- Débat d'orientations budgétaires

Monsieur FARA présente les orientations principales retenues pour l'élaboration du budget primitif de l'année 2017.

En préambule, il rappelle le contexte national et ses enjeux au plan local avec notamment une baisse de la Dotation forfaitaire estimée à 200 000€, une augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine estimée à 200 000€ et un maintien de la Dotation de solidarité communautaire à hauteur de 1 016 519€.

Pour l'année 2017, les orientations proposées reflètent les engagements pris auprès de la population et les objectifs fixés à savoir :

- la diminution des charges générales de l'ordre de 1,3%. L'augmentation des dépenses de personnel devra prendre en compte les augmentations des cotisations CNRACL ainsi que la hausse du SMIC.
- la maîtrise des charges courantes qui devront prendre en compte l'augmentation de la participation de la commune à l'Ecole Intercommunale des Arts
- le maintien d'une capacité d'investissement élevée avec une enveloppe totale d'investissement de 3 418 356€.
- enfin, pour la quinzième année consécutive, il sera proposé de ne pas augmenter le taux des taxes locales.

Les principaux projets inscrits en 2017 s'intègrent dans le plan pluriannuel d'investissements et concernent :

- réhabilitation de la piscine avec un coût global estimé à 3 500 000 €
- poursuite de l'extension de la vidéo protection
- création d'un parking rue Jean Jacques Rousseau permettant la desserte du foyer l'Olivier et des commerces à proximité
- finalisation de la voie « mode doux » et connexion avec la Ricamarie
- création d'un centre d'interprétation des usagers de l'eau dans la vallée de Cotatay
- poursuite des actions d'amélioration de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- études de sécurisation de la RD10-2
- l'extension des locaux du groupe scolaire Ferry Pauzière

Le conseil municipal prend acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans le cadre de la préparation du budget primitif 2017 et approuve le débat sur la base du rapport sur les orientations budgétaires (unanimité des suffrages exprimés)

6 - Subventions exceptionnelles allouées aux associations

Le conseil municipal adopte les propositions faites par la commission des subventions lors de sa réunion du 3 novembre 2016, et décide d'allouer les subventions annuelles suivantes :

- 250 € à l'Association "de Sauvegarde et de protection de la Vallée de Cotatay" à titre de participation aux frais d'entretien du bassin Brunon et de mise en valeur de la grotte de Cotatay,
- 700 € à l'association « Boule Bizarr » à titre de participation aux frais d'organisation d'un concours de boules qui s'est déroulé le 1er mai 2016,
- 300 € à l'Haltérophile Club pour la participation d'un athlète au championnat d'Europe de Force Athlétique qui s'est déroulé le 18 septembre 2016 à Amsterdam,
- 1 000 € à l'association « Ondaine Agro » à titre de participation au fonctionnement de l'association.

(unanimité des suffrages exprimés)

7 - Aides au départ de classes transplantées – Octroi d'une aide financière communale – Demande de subvention auprès du Département

Le conseil municipal fixe la participation financière de la commune pour les projets de classe découverte à la somme maximale de 45 € par enfant. Cette somme sera déterminée en tenant compte du coût et du nombre de projets présentés à la commune. Monsieur le maire est autorisé à solliciter la participation du conseil départemental pour le financement des classes découvertes de l'école élémentaire Jaurès/Rousseau (unanimité des suffrages exprimés)

8 - Opération façades – Reconduction de l'aide municipale

Depuis plusieurs années, la commune a mis en place une procédure dénommée « opérations façades » visant à améliorer le paysage urbain, en lien avec sa politique menée en matière d'amélioration du paysage naturel définie lors de l'élaboration de son plan local d'urbanisme. Dans ce cadre, la commune alloue une aide municipale pouvant s'élever à 30% du montant TTC des travaux et plafonnée à 20 000€ pour les travaux de rénovation de façades. Le conseil municipal décide de reconduire ce dispositif pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017 (unanimité des suffrages exprimés)

9 – Mise en accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite – reconduction de l'aide municipale

La commune souhaite encourager les commerçants, artisans, professionnels de santé et autres exploitants d'établissements accueillant du public situés en rez de chaussée des immeubles sur rue, à réaliser des travaux de mise en accessibilité. Aussi, le conseil municipal décide de poursuivre le dispositif d'aide municipale pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} décembre 2016. Le montant de l'aide n'excédera pas 50 % du montant des travaux et sera plafonné à 500 € TTC.

(unanimité des suffrages exprimés)

10 – Amélioration du paysage urbain – curage des cours d'immeuble – reconduction de l'aide municipale

La commune a mis en place depuis plusieurs années une opération de curage des cours d'immeuble. Cette opération vise à faire disparaître les bâtiments dégradés souvent vacants et laissés à l'abandon se trouvant dans les cours d'immeuble. Cette opération permet d'assainir des îlots et de créer des places de stationnements pour les résidents tout en libérant la voie publique.

Le conseil municipal décide de renouveler cette opération en accordant une aide municipale s'élevant à 20% maximum du montant TTC des travaux et plafonnée à 5000€ pour tous travaux de curage d'immeubles situés dans le périmètre défini par la collectivité (unanimité des suffrages exprimés)

11 – Demande de remboursement des admissions en non valeur « assainissement » par Saint Etienne Métropole

Compte tenu du transfert de la compétence « assainissement » à Saint Etienne Métropole en 2011, le conseil municipal sollicite le remboursement auprès de Saint-Etienne Métropole des admissions en non valeur émises avant 2011 mais constatées entre 2011 et 2016 pour un montant de 16 208,29€ TTC. (unanimité des suffrages exprimés – 3 abstentions liste « Réussir ensemble le Chambon »)

12 – Demande de remboursement des constatations d'extinction de créances « assainissement » par Saint Etienne Métropole

Compte tenu du transfert de la compétence « assainissement » à Saint Etienne Métropole en 2011, le conseil municipal sollicite le remboursement auprès de Saint-Etienne Métropole des effacements de dettes concernant des recettes d'assainissement pour un montant de 6 026,36 € TTC (unanimité des suffrages exprimés – 3 abstentions liste « Réussir ensemble le Chambon »)

13 – Allocations noces d'or

Le conseil municipal décide d'accorder :

- l'allocation communale de 150 € pour noces d'or à :
 - Mme et M. François FERNANDEZ, mariés le 15 octobre 1966 au Chambon-Feugerolles
 - Mme et M. Félix SZTULCZEWSKI, mariés le 27 octobre 1966 à Sokolniki (Pologne)
- l'allocation communale de 300 € pour noces de diamant à :
 - Mme et M. Jean BEAL, mariés le 13 octobre 1956 à Saint-Genest-Malifaux.
- l'allocation communale de 380 € pour noces de palissandre à :
 - Mme et M. Ivo DAL FIOR, mariés le 25 août 1951 à Rossano Veneto (Italie)

(unanimité des suffrages exprimés)

14 – Renouveau du quartier « Romière-Bouchet » - Avenant à la convention de rénovation urbaine du 6 septembre 2006 – Approbation

Au cours de sa séance du 28 mars 2006, le conseil municipal a approuvé la réalisation d'un ambitieux projet de rénovation urbaine sur le quartier Romière-Bouchet. Cet engagement s'est concrétisé par la signature d'une convention partenariale le 6 septembre 2006 qui définit et arrête le contenu de ce projet, le calendrier des opérations et les participations financières des différentes parties à la convention. La convention prévoyait la cession gratuite de terrains à « Foncière Logement » en contrepartie des financements apportés au projet par le « 1% logement ». Ces contreparties ont pour objet de contribuer à la diversification sociale du quartier à travers la réalisation de programmes en accession libre ou sociale, de logements locatifs intermédiaires ou d'opérations mixtes. Au terme d'un processus de concertation et d'évolutions législatives ayant eu pour effet de restructurer en profondeur le « 1% logement », c'est aujourd'hui la filiale d'un associé collecteur, « Alliade Habitat », qui s'est positionnée en tant qu'opérateur sur les parcelles identifiées dans l'avenant à la convention de rénovation urbaine. Le conseil municipal approuve l'avenant précité et autorise monsieur le maire à le signer (majorité des suffrages exprimés – 27 votes pour « majorité municipale » - 3 votes contre liste « Réussir ensemble le Chambon »)

15- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Année 2015 - Présentation

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2015.

- Durant la campagne électorale, vous vous êtes engagés à assurer un nettoyage de qualité dans tous les quartiers. Quand cette politique sera-t-elle mise en place ?

Monsieur Bouthéon confirme que les engagements pris durant la campagne électorale ont été tenus. Ainsi, du matériel supplémentaire a été acquis notamment une balayeuse de trottoir. Le nettoyage des rues s'effectue sur la base d'un planning bien défini : la balayeuse de rue est utilisée quatre jours par semaine ce qui permet en un mois d'assurer le nettoyage de l'ensemble des rues de la ville. Le cinquième jour, les équipes s'occupent du nettoyage des installations d'assainissement. La plus petite balayeuse est utilisée sur les trottoirs du centre ville mais aussi dans les quartiers. Deux agents constituent l'équipe volante qui assure le nettoyage des rues (ramassage des encombrants), des cours d'école, de la place Jean Jaurès après les marchés et des halles municipales. Ainsi, des améliorations sont à constater sur certains secteurs notamment celui de la place Pasteur. Il consent que dans certains lieux il peut manquer des poubelles. Malheureusement, dès que de nouveaux conteneurs sont installés ils sont bien souvent détruits. Il en appelle à plus de civisme.

Monsieur DUCHER constate que des moyens techniques ont été développés mais considère que cela n'est pas suffisant. Il propose de développer des actions dans les établissements scolaires afin de sensibiliser les enfants à la question de l'environnement.

Henri Bouthéon précise qu'une grande journée de nettoyage est organisée chaque année et ouverte à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.